



Règlement et fonctionnement Bourse CNA, Aide à la Création et la Diffusion en photographie 2023

La bourse s'adresse à des photographes et artistes professionnels, ou en formation, de nationalité luxembourgeoise, résidant, travaillant au Luxembourg ou attachés au Luxembourg.

Le caractère professionnel du photographe et artiste se définit selon les critères suivant :

- La qualité du projet et la pertinence de la démarche ;
- La formation et/ou la continuité du parcours ;
- La pratique (actualité expositions, résidences, éditions, ... ;
- L'inscription du travail dans un champ professionnel (institutions artistiques et photographiques, réseau galeries, festivals, éditeurs, librairies spécialisées...)

- La bourse peut être demandée pour un projet de création, ou de publication (édition imprimée, digitale ou internet). La bourse CNA ne peut pas couvrir la production d'une exposition (tirages, encadrements, etc.), ni l'acquisition d'équipement technique (appareils photos, optiques...).

- Seul un projet par candidat est admis.

- Le candidat ne peut pas être éligible à la bourse s'il a obtenu celle de l'année précédente.

- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **22 septembre 2023**, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers peuvent également être remis à l'accueil du CNA jusqu'au 22 septembre 2023 à 22h00. Un accusé de réception du dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat. Tout dossier incomplet ou posté après le date limite mentionnée ne pourra pas être pris en compte et sera retourné au candida

- Le candidat remplit le présent formulaire, l'envoie. Il imprime la page de confirmation qu'il joint, datée et signée, aux pièces jointes obligatoires et autres documents.

- Les documents iconographiques acceptés sont les suivants : tirages de lecture, impressions numériques (dès lors qu'elles sont de qualité suffisante pour rendre compte fidèlement du travail réalisé), publications, clé USB, fichiers numériques au format jpeg (de qualité suffisante pour rendre compte du travail réalisé). Les documents photographiques imprimés ne devront pas excéder un format A4.

Si le projet proposé est déjà engagé, le candidat devra joindre des échantillons du travail photographique en cours.

- Pour les dossiers de demande d'aide à la publication, le candidat devra joindre une sélection d'images représentative du projet ainsi que la maquette ou une ébauche de maquette du projet s'il s'agit d'un livre. Dans le cas d'autres formes de diffusion le candidat est invité à en rendre compte par un descriptif.

- Le candidat doit inscrire son nom et prénom sur chacun des documents (tirages, textes...) joints au dossier et un numéro correspondant à celui de la liste de la page 4. Seuls les documents iconographiques seront retournés aux candidats après la réunion du comité. Le CNA conservera le dossier administratif dans ses archives (formulaire de candidature, descriptif des projets et CV, clé USB...).

- Les dossiers ne peuvent dépasser un poids maximal de 2 kg. Les dossiers pesant plus de 2 kg ne seront pas renvoyés.

- Le projet photographique proposé doit être finalisé dans un délai de production d'une année à partir du moment de l'obtention de la bourse. Un rapport final détaillant le déroulement du projet et son achèvement doit être remis au CNA pour fin **décembre 2024**.

- Le jury réunit des personnalités du monde de l'art et de la photographie. Il désignera les lauréats de la bourse.

- Les participants devront s'assurer par eux-mêmes et garantir aux organisateurs que les œuvres qu'ils auront sélectionnées ne portent ni directement ni indirectement atteinte aux droits de tiers ou qu'ils ont obtenu de ces derniers les autorisations nécessaires à toutes fins de reproduction ou exposition. Ils devront être en mesure de fournir ces autorisations si nécessaires. Le CNA ne pourra assumer aucune responsabilité en la matière.

- Le lauréat s'engage à céder une contrepartie un ensemble de (tirage(s), exemplaire(s) de la publication créée ou autre) représentatif du projet pour la collection du CNA selon les directives que lui communiquera le CNA et ceci au plus tard pour fin **février 2025**. Le CNA prendra en charge les frais de production. Le choix du laboratoire pour la production des tirages, ainsi que

les dimensions et la forme sont à évaluer en fonction du budget disponible et en accord commun par l'artiste-auteur et le CNA.

- Le lauréat s'engage à mentionner le soutien du CNA lors de chaque diffusion du projet réalisé grâce à la Bourse CNA, Aide à la Création et à la Diffusion en Photographie.
- Le CNA décline toute responsabilité de tous dommages ou pertes que pourraient encourir les dossiers des candidats, quelle qu'en soit la cause. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. La décision du Jury sera souveraine et sans appel.
- La bourse est dotée d'un montant maximal de 35 000. € qui sera partagé entre différents photographes selon la décision du jury. Elle sera versée en deux tranches.
- Le CNA accompagnera l'auteur sélectionné pendant le développement de son projet.
- Le CNA se réserve le droit de publier dans le cadre de la promotion de la bourse la reproduction de 3 photographies choisies en accord avec l'artiste dans la presse ainsi que dans des catalogues ou sur support multimédia (internet,...) sans qu'aucun droit d'auteur ne soit dû.

Liste des pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- CV (page A4 max.) sous forme de fichier Word ou PDF.
- Description générale de la démarche du photographe (page A4 max.) sous forme de fichier Word ou PDF.
- Échantillon de 8-15 principaux travaux antérieurs représentatifs de la démarche générale du photographe :
sous forme de tirages photographiques d'un format maximum de 21 cm × 29,7 cm (A4) ni encadrés, ni collés, ni montés sous passe-partout.
sous forme numérique (clé USB, fichiers numériques au format .jpg).
- Descriptif détaillé du projet (page A4 max.) sous forme de fichier Word ou PDF.
- Confirmation dument signée et liste des pièces jointes au dossier

Pièces à fournir le cas échéant :

- Premiers travaux correspondants au projet.
- Documents complémentaires (plans, croquis, maquette ...).
- Devis (graphisme, impression, frais liés à la création, frais de déplacement...)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **22 septembre 2023**, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers peuvent également être remis à l'accueil du CNA jusqu'au 22 septembre 2023 à 22h00.

Adresse d'envoi des dossiers:

Centre national de l'audiovisuel - Département Photographie / Demande de Bourse
BP 105
c/o Marielle Kaufmann
L-3402 Dudelange

Luxembourg

Contact Bourse :
Michèle Walerich
bourse@cna.etat.lu
Tél. : 522424-230
www.cna.lu

|